



Déclaration liminaire à la CAPC discipline du 15 avril 2015

LE MAÎTRE ET SES ESCLAVES

Par votre courriel du 25 mars 2015, vous nous rappelez le rôle restreint des suppléants lors des CAPC, tenues en matière de discipline.

Ce n'est plus le droit de se taire : c'est l'obligation de la fermer !

Ceci est un coup de poignard supplémentaire porté au dialogue social (déjà en lambeaux), mais qui ne nous surprend hélas pas, au vu de ce qui se passe actuellement avec la nouvelle tournée de promotion du PSD, revu mais pas corrigé.

A vous lire, et à vous comprendre, ces instances ne devraient être constituées que de représentants ayant voie délibérative et d'experts, à l'exclusion de toute autre participant.

Et encore, concernant les experts, vous seul décidez de leur volumétrie...

Mais, n'est-ce pas là un moyen de se priver d'un débat constructif, richement alimenté par l'échange des points de vue et également nier la valeur démocratique de tous les élus ?

C'est ainsi que le SNAD-CGT entend la signification du « dialogue social » dans les instances paritaires ou autres.

Contrairement aux élus sans voie délibérative, les experts, eux, ont encore le droit de s'exprimer !!

Les élus SNAD-CGT de la catégorie B en CAPC